

Démarche : Demande d'enregistrement pour l'autorisation à délivrer la formation "Hygiène alimentaire en établissement de restauration commerciale" en région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er février 2026 -Période du 1er au 31 novembre 2025

Organisme : Service Régional de la Formation et du Développement

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Cette démarche permet à un organisme de formation, dont le siège social est en Nouvelle-Aquitaine, de demander un enregistrement en tant que dispensateur de la formation "hygiène alimentaire" adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale conformément au décret n°2025-922 du 6 septembre 2025 modifiant l'article D. 233-12 du code rural et de la pêche maritime .

Cette démarche s'adresse à tout organisme de formation n'ayant pas déjà été autorisé à dispenser cette formation- sinon se reporter à la démarche prévue pour les OF déjà autorisés au 1er juillet 2025.

Cette autorisation sera effective à compter du 1er février 2026.

La formation « Hygiène alimentaire dans les établissements de restauration commerciale (HyA) » est régie par l'article L 233-4 du CRPM et le décret n° 2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale. C'est une formation obligatoire de 14 heures pour au moins un des membres de tout établissement de restauration commerciale dont aucun membre du personnel ne détient de certification adaptée à l'activité de restauration commerciale.

La formation « Hygiène alimentaire dans les établissements de restauration commerciale » ne doit pas être confondue avec le Système d'analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise, en abrégé système HACCP (Hazard analysis critical control point). Cette obligation relève du « Paquet hygiène ».

La formation « Hygiène alimentaire dans les établissements de restauration commerciale » doit aborder l'intégralité du cahier des charges défini par l'arrêté du 12 février 2024-version en vigueur.

RAPPELS PRÉALABLES IMPORTANTS

**Pour utiliser cette démarche, vous devez répondre aux critères suivants :
**

- avoir un <u>siège social en Nouvelle-Aquitaine,</u>
- <u>détenir un certificat</u> attestant de la conformité de leurs prestations au référentiel national sur la <u>qualité</u> des actions concourant au développement des compétences en application de l'article L. 6316-1 du code du travail,
- <u>détenir un numéro de SIRET</u>,&br/>
- <u>détenir un numéro d'enregistrement à la DREETS</u> en tant qu'organisme de formation.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE ET CONDITIONS D'ENREGISTREMENT

- Vous pouvez commencer cette démarche, l'enregistrer et y revenir à tout moment avant son envoi définitif à l'administration.
- Le dossier doit impérativement être **déposé** avant le 30 novembre 2025.
- **Tous les champs ou dépôts de pièces sont obligatoires**.
- **Pour être enregistré** par notre service, **vous devez respecter les critères fixée à l'article 1**, du décret n°2025-922 du 06 septembre 2025.
- L'**arrêté de mise en application** est téléchargeable ci-dessous

Pièces administratives du dossier de demande

2.1 Certification qualité

Le certificat atteste de la conformité de vos prestations au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Déposer ci-dessous votre certificat QUALIOPI ou équivalent en cours de validité

2.2 Demande d'autorisation (selon modèle fourni)

Le modèle est en téléchargement ci-dessous, il est à compléter et à déposer ci-dessous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Déposer votre demande d'autorisation complétée et signée.

2.3 Lettre d'engagement (selon modèle fourni)

Le modèle est en téléchargement ci-dessous, il est à compléter et à déposer ci-dessous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Déposer votre lettre d'engagement complétée et signée.

2.4 Liste des formateurs

Les formateurs doivent justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'hygiène alimentaire.

Vous devez compléter le tableau précisant l'identité et qualité des formateurs.

Et vous déposerez, pour chacun de vos formateurs, un CV détaillé en mettant en avant les expériences dans le domaine de la restauration.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Noms et qualité des formateurs

Compléter et déposer le tableau fourni en pièce jointe

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Déposer ci-dessous, un par un, les CV de vos formateurs

Vous devez déposer autant de CV que de formateurs prévus pour dispenser la formation.

ATTENTION chaque fichier déposé devra comporter, a minima, dans son titre la dénomination de l'OF et les nom et prénom du formateur.

exemple : OF-NOM-PRENOM

Pièces pédagogiques du dossier de demande

3.1 Scénario pédagogique de la formation (selon modèle fourni)

La formation doit prévoir une période de deux heures minimum par période de sept heures en présence des stagiaires. Ces périodes de deux heures minimum sont dédiées à des mises en situation avec manipulation de matériel.

Ce document doit détailler les contenus de formation, les méthodes pédagogiques et les moyens matériels mis en œuvre ainsi que les jalons de fin de séquence le cas échéant. La durée de chaque séquence y figure.

Chaque séquence ne peut excéder deux heures.

Il sera fait mention explicitement des périodes réalisées en présence des stagiaires et consacrées aux mises en situation avec manipulation de matériel.

Le modèle est en téléchargement ci-dessous, il est à compléter et à déposer ci-dessous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposer votre scénario pédagogique complété.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Précision sur les moyens et stratégies pédagogiques

Préciser sur tout support de votre choix les éléments et précisions sur les 3 points suivants:

- l'utilisation de sources documentaires multiples,
- la mise en place d'ateliers techniques (moyens humains et matériels permettant la réalisation de mises en situation avec manipulation de matériels et justifiant de la capacité à conduire des ateliers techniques),
- l'utilisation de moyens pédagogiques diversifiés, adaptés à la sensibilisation y compris de stagiaires peu réceptifs.

3.2 Supports de formation

Vous devez déposer ci-dessous le ou les supports utilisés avec les stagiaires au cours de la formation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposer tous les supports de formation utilisés.

3.3 Livret de formation remis au stagiaire

Vous devez déposer ci-dessous le ou les livrets que vous avez élaborés et qui sont remis aux stagiaires de la formation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposer le ou les livrets remis aux stagiaires de la formation.